

# Modification du Plan d'Aménagement Particulier – Quartier existant (PAP-QE) « Rue de Kreuzerbuch »



Motivation

Partie graphique

**RAPPORT**

**20230373-LP-U**



**Commanditaire**

**Administration communale de Habscht**

Place Denn

L-8465 Eischen

Tél. : (+352) 39 01 33 - 1

Site internet : [www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)



**Mandataire**

**Luxplan S.A. Ingénieurs conseils**

4, rue Albert Simon

L – 5315 Contern

Tél. : + 352 26 39 0 – 1

Fax : + 352 30 56 09

Internet : [www.luxplan.lu](http://www.luxplan.lu)




---

**N° de référence du projet**                    **20230373**

---

Suivi / Assurance qualité	Nom et qualité	Date
rapport rédigé par	Céline LA MONICA	28.11.2023
rapport vérifié par	Ben BACKENDORF	12.12.2023

**Modifications du rapport**

Indice	Modifications	Date
-	Version initiale	28.11.2023
A	Adaptation référence article 30 loi ACDU chapitre 2.1 – Version pour entrée en procédure	25.10.2024



# TABLE DES MATIERES

<b>1. DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>5</b>
<b>2. MOTIVATION .....</b>	<b>6</b>
2.1 CONTEXTE .....	6
2.2 SITUATION LEGALE .....	7
2.3 MODIFICATION DEMANDEE .....	7
<b>PARTIE GRAPHIQUE DU PAP-QE .....</b>	<b>9</b>
MODIFICATION PONCTUELLE .....	10
VERSION COORDONNEE .....	10
<b>TABLE DES FIGURES .....</b>	<b>11</b>



# 1. DESCRIPTION DU PROJET

Cette modification de la partie graphique du PAP-QE fait suite à la modification ponctuelle de la partie graphique du PAG introduite dans un document séparé.

Projet :	Modification du plan d’aménagement particulier – quartier existant (PAP-QE) de la commune de Habscht
Date d’approbation du PAP-QE	16.12.2021
Version du PCN utilisée	PCN 2018
Localité :	Hobscheid, section HA de Hobscheid
Superficie du site concerné :	1 198,13 m <sup>2</sup> , soit 11,9813 ares
Nombre d’habitants de la commune de Habscht au 30 septembre 2023 <sup>1</sup> :	5 098 habitants
Nombre d’habitants de la localité de Hobscheid au 30 septembre 2023 <sup>2</sup> :	1 945 habitants
Modification envisagée :	<p>La présente demande de modification du PAP-QE fait suite à la modification du PAG qui consiste à reclasser une partie de la parcelle cadastrale n° 1850/5671 en <i>zone soumise à un plan d’aménagement particulier « nouveau quartier »</i> (PAP-NQ) et en <i>zone soumise à un plan d’aménagement particulier approuvé et maintenu en application</i>.</p> <p>Ce reclassement permet l’exécution du PAP approuvé, réf. 18477/71C, « Rue de Kreuzerbuch 2 », approuvé en date du 7 janvier 2022 par la ministre de l’Intérieur.</p> <p>La partie de la parcelle concernée doit donc être déclassée du PAP-QE.</p>

<sup>1</sup> Registre national des personnes physiques RNPP : Population par localité - Population per locality - Portail Open Data (public.lu)

<sup>2</sup> idem



## 2. MOTIVATION

### 2.1 CONTEXTE

La commune de Habscht dispose d'un plan d'aménagement général (PAG) qui a été approuvé définitivement par la ministre de l'Intérieur le 16 décembre 2021 et le 12 octobre 2022 dans sa décision rectificative, sous la référence 71C/008/2019 et par la ministre de l'Environnement le 7 février 2022 sous la référence 85202. Parallèlement à son élaboration, un plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP-QE) a été élaboré et définitivement approuvé le 16 décembre 2021 sous la référence 18675/71C par la ministre de l'Intérieur.

La présente demande de modification de la **partie graphique** du PAP-QE de Habscht s'inscrit en parallèle de la modification ponctuelle du PAG de Habscht. Elle est élaborée conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Elle porte sur la parcelle cadastrale n° 1850/5671, section HA de Hobscheid.

Figure 1 : Parcelles concernées par la présente demande



Source : Geoportail.lu, mai 2022

Il est à noter que la présente demande de modification du PAP-QE, établi sur base du PCN 2018, ne prévoit pas la mise à jour du PAP-QE sur PCN 2022.

Parallèlement à la présente modification du PAP-QE, une modification ponctuelle du PAG est également apportée, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, aux parties graphique et écrite du PAG. Cette modification est traitée dans un document séparé.

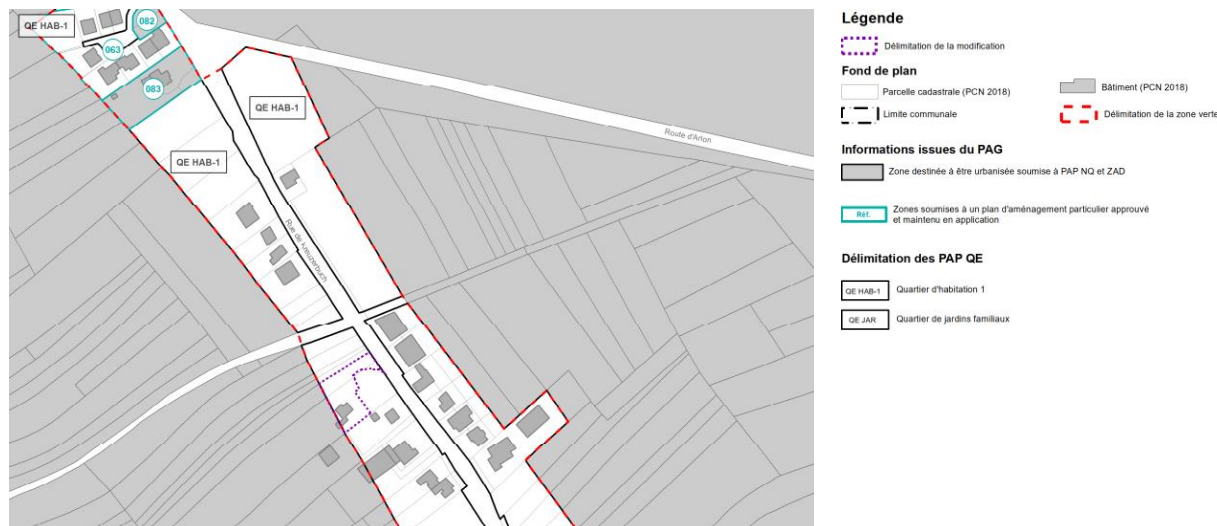


## 2.2 SITUATION LEGALE

Dans le PAP-QE, la parcelle concernée par la présente modification est inscrite en :

- en PAP-QE « Quartier d’Habitation 1 » [QE HAB-1].

Figure 2 : Extrait du PAP-QE en vigueur



Source : Administration communale de Habscht, Luxplan SA novembre 2022, (PCN 2018)

## 2.3 MODIFICATION DEMANDEE

La demande de modification vise à reclasser une partie de la parcelle cadastrale n° 1850/5671 en *zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »* (PAP-NQ) et en *zone soumise à un plan d'aménagement particulier approuvé et maintenu en vigueur*, ce qui nécessite de déclasser la parcelle concernée du PAP-QE en vigueur :

Figure 3 : Proposition de modification



Source : Luxplan SA, novembre 2023, (PCN 2018)





## PARTIE GRAPHIQUE DU PAP-QE



## MODIFICATION PONCTUELLE

### ▪ **PAP-QE – Extraits avec la situation projetée :**

- Extrait du PAP-QE en vigueur de la commune de Habscht, localité de Hobscheid avec modification projetée.  
*(Fond de plan : Plan cadastral numérisé (PCN) ; Échelle: 1:2.500)*
- Extrait du PAP-QE projeté de la commune de Habscht, localité de Hobscheid.  
*(Fond de plan: Plan cadastral numérisé (PCN) ; Échelle: 1:2.500)*

## VERSION COORDONNEE

### ▪ **PAP-QE - Partie graphique coordonnée :**

- Plan de la localité de Hobscheid.  
*(Fond de plan: Plan cadastral numérisé (PCN) ; Échelle : 1:2.500)*
- Plan des localités de Septfontaines, Greisch, Roodt, Simmerschmelz et Leesbach.  
*(Fond de plan: Plan cadastral numérisé (PCN) ; Échelle : 1:2.500)*
- Plan de la localité de Eischen.  
*(Fond de plan: Plan cadastral numérisé (PCN) ; Échelle : 1:2.500)*



## TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Parcelles concernées par la présente demande .....	6
Figure 2 : Extrait du PAP-QE en vigueur .....	7
Figure 3 : Proposition de modification .....	7